

16 MAI  
17 MAI

# JOURNÉES RESTRUCTURING DE FÈS

FAIRE LE POINT SUR LES ASPECTS PROCÉDURAUX ET  
SUBSTANTIELS DE LA RESTRUCTURATION AMIABLE ET JUDICIAIRE  
DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ, SUR LE FONCTIONNEMENT DES  
CLASSES DE PARTIES AFFECTÉES ET SUR LES NOUVEAUX  
ÉQUILIBRES DU DROIT DE L'INSOLVABILITE

[HTTPS://FORMATION-RESTRUCTURING.UEUROMED.ORG/](https://formation-restructuring.ueuromed.org/)

UNIVERSITÉ EUROMED DE FÈS ROUTE DE MEKNÈS  
(ROND POINT BENSOUDA), 30 000, FÈS - MAROC  
TÉL : +212 538 903 219 - FAX : +212 5 38 90 31 38





# Éditorial

**Pr. François-Xavier Lucas**

*Professeur à l'Ecole de Droit de la Sorbonne  
et à l'Université Euromed de Fès*

"L'université Euromed a accueilli en mai 2023 de nombreux praticiens et universitaires qui se sont réunis pendant deux journées pour un apprentissage exigeant visant à se familiariser avec les nouveaux outils de restructuration issus de la transposition de la directive Insolvabilité du 20 juin 2019 par l'ordonnance du 15 septembre 2021.

Cette année, le colloque sera l'occasion faire le point sur les aspects procéduraux et substantiels de la restructuration amiable et judiciaire des entreprises en difficulté, sur le fonctionnement des classes de parties affectées et sur les nouveaux équilibres du droit de l'insolvabilité. Il sera surtout l'occasion d'évoquer les premiers dossiers qui ont permis aux praticiens de mettre en œuvre les nouveaux dispositifs de restructuration dans le cadre des classes de parties affectées et de revenir sur le baptême du feu qu'ont connu ces dispositifs. Une attention toute particulière sera portée à l'important dossier de place qu'a été la restructuration du groupe Orpea, plusieurs acteurs importants de cette procédure de sauvegarde accélérée étant réunis pour en exposer les ressorts et les résultats."

## Objectifs

- Renforcer votre expertise en droit des entreprises en difficulté
- Maîtriser et comprendre l'essentiel des concepts structurants dans le traitement tant amiable que judiciaire des difficultés
- Mesurer les implications juridiques liées à chacune des techniques de restructuration existant en droit français, en particulier la technique de la négociation avec les classes de parties affectées
- Savoir sélectionner la technique de restructuration la plus appropriée.

## Thématiques

- Actualité de la déclaration et de l'admission des créances
- Actualité du droit européen et international de la faillite
- Actualité du droit des sûretés confronté à la procédure collective
- La restructuration amiable
- Les plans de sauvegarde ou de redressement votés par les classes de parties affectées

# PROGRAMME

**Jeudi 16 mai 2024**

Variations sur des questions fondamentales et actualité de la restructuration amiable

**9h00- 11h00 : Actualité de la déclaration et de l'admission des créances**

- *Pierre Cagnoli*, professeur à l'Université de Nice
- *Christophe Basse*, mandataire judiciaire à Nanterre
- *Paul Urbain*, mandataire judiciaire à Limoges

Pause

**11h30 - 12h30 : Actualité du droit européen et international de la faillite**

- *Thomas Mastrullo*, professeur à l'Université de Luxembourg

Déjeuner sur place

**14h00 - 15h30 : Actualité du droit des sûretés confronté à la procédure collective**

- *Philippe Pétel*, professeur à l'Université de Montpellier
- *Astrid Zourli*, avocat associé, Cabinet Hogan Lovells
- *Céline Domenget-Morin*, avocat associé, Cabinet Weil Gotshal & Manges, Représentant l'ARE

Pause

**15h45 - 17h30 : Actualité de la restructuration amiable (mandat ad hoc, conciliation)**

*Sous la présidence de Dominique-Paul Vallée, délégué général honoraire à la prévention au tribunal de commerce de Paris*

- *Françoise Pérochon*, professeur à l'université de Montpellier
- *Erwan Merly*, administrateur judiciaire, AJIRE
- *Julie Cittadini*, avocat associé, Cabinet LPA

Dîner de gala "Hôtel SAHRAI"

# PROGRAMME

## Vendredi 17 mai 2024

Les plans de restructuration adoptés dans le cadre des classes de parties affectées

9h00 – 10h30 : L'anticipation de la restructuration

Sous la présidence de Patrick Coupeaud, président de la chambre de contentieux du traitement des difficultés des entreprises du tribunal de commerce de Paris

- La pratique de la sauvegarde accélérée
- *Marc Sénéchal*, mandataire judiciaire (BTSG), professeur associé à l'Ecole de droit de la Sorbonne
- *Arnaud Joubert*, Associé gérant de la Banque Rothschild
- *François Kopf*, avocat associé, Cabinet Darrois Villey Maillot Brochier
  - o Déroulement de la conciliation préalable, les clauses de facto, les pièges de la sauvegarde accélérée
  - o Le projet de plan, l'accord de lock up
- La constitution des classes
  - o Les choix stratégiques de l'administrateur judiciaire
  - o Le traitement des créanciers titulaires de sûretés et des créanciers à statut particulier : créanciers publics, créances salariales, AGS
- *Frédéric Abitbol*, administrateur judiciaire, ancien président du CNAJMJ
  - o Le traitement des obligataires
- *Catherine Gralitzer*, Chargée de cours à l'Ecole de droit de la Sorbonne
  - o Les recours sur la constitution des classes
- *Alicia Bali*, avocat associé, Cabinet White & Case

Pause

10h45 – 12h30 : La classe des détenteurs de capital

Sous la présidence de François-Xavier Lucas, professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne et à l'Université Euromed

- La constitution des classes de détenteurs de capital
- *Romain Dumont*, Maître de conférence à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne
- Le traitement des VMDAC
- *Mathieu Della Vittoria*, avocat associé, Cabinet Darrois Villey Maillot Brochier
- L'articulation avec le droit des sociétés
- *François-Xavier Lucas*, professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne et à l'Université Euromed de Fès
- L'éviction des détenteurs de capital
- *Thibaut Duchesne*, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin - Lyon 3
- *Simon Martin-Gousset*, avocat, Cabinet White & Case
  - o L'éviction sans application forcée interclasse
  - o L'éviction avec application forcée interclasse
  - o Le droit de préférence lors de l'augmentation de capital

Déjeuner sur place

# PROGRAMME

**Vendredi 17 mai 2024**

Les plans de restructuration adoptés dans le cadre des classes de parties affectées

**14h00 – 15h00 : Les aspects de droit financier**

**Sous la présidence d'Antoine Gaudemet, professeur à l'université Paris II**

- *Dominique Bompont*, avocat associé Cabinet Bompont
- *Antoine Gaudemet*, professeur à l'Université Paris II
- *Diane Lamarche*, *avocat associé, Cabinet White & Case*
  - o La communication financière à l'épreuve de la confidentialité
  - o La dérogation à l'offre publique obligatoire
  - o La résistance des garanties financières du CMF à la procédure collective

Pause

**15h00 – 17h30 : Retour d'expérience sur la restructuration du groupe Orpea**

**Sous la présidence de Jacques Fineschi, Président honoraire du tribunal de commerce de Nanterre, délégué général aux procédures préventives**

- *Julien Bracq*, Secrétaire général adjoint du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI)
- *Anne-Sophie Noury*, avocat associé Weil Gotshal & Manges
- *Saam Golshani*, avocat associé, Cabinet White & Case
- *Lionel Spizzichino*, avocat associé, Cabinet Willkie Farr & Gallagher
- *Laurent Cotret*, avocat associé, Cabinet August Debouzy
  - o La conciliation préalable et la SFA
  - o La constitution des classes
  - o Le traitement des détenteurs de capital
  - o Les recours

